

Procès-Verbal du Conseil d'école n°1

- 06 novembre 2018 - 17h

Présents :

Directrice : Mme Blin

Enseignants Maternelle : Mmes Virleux, Larrieu, Pautrot (remplaçante), Clauson, Marjolet, Bionda, Gaulin-Teyssier / M. Gautier

Enseignants Élémentaire : Mmes Cazaubon, Bollard, Sassolas, Demars, Augustin, Pupier, Pitaud, Jullien, Faure, Demarcq, Goyon / M. Dumetier

ATSEM : Mmes Kanoun, Henry, Brun

Parents d'élèves : Mmes Alleg, Bahri, Hafiane, Hassani, Slaoui, Leroux, Germani, Bouaziz / M. Meradef

Maison de l'enfance : M. Naton (Directeur)

Élu : Mme Picot

Mairie/cadre DEES : Mme Louis-Chevrau

DDEN : Mme Vigne

Excusés :

IEN : Mme Goulefer

DDEN : M. Lecomte

Infirmière scolaire : Mme Vignon

Enseignants : Mmes Chanaud, Peny, Gelly, Joannon

RASED : Mme Boisson

ATSEM : Mmes Belbecir, Chibout, Vuilleminot, Djelloud, Gallego, Gasmî

Parents : Mmes Badri / M. Alleg, Ferhat, Brunel

Ordre du jour :

1/ Tour de table des participants

2/ Validation du procès-verbal du dernier conseil d'école 2017-2018

3/ Rentrée 2018 : organisation pédagogique

- Les classes, les enseignants, les ATSEM

- Les CP à 12, le RASED

4/ Retour sur les élections des représentants des parents d'élèves

- Résultat des élections du 12 octobre 2018, rôle des parents élus

5/ Règlement intérieur 2018-2019 :

- Présentation et vote

6/ Etat des lieux des comptes

- Maternelle, Élémentaire

7/ Conseil Municipal d'Enfants (CME)

- Résultats et nouveau mandat

8/ Vote sur l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2019 :

- Scénario 1 : 4 jours et demi, maintien des rythmes actuels

- Scénario 2 : 4 jours, suppression d'une matinée d'enseignement du mercredi et maintien de l'accueil de loisirs le mercredi après-midi

9/ Vie de l'école :

- APC, AEPS, Accompagnement éducatif

- Projets des classes, sorties

- Association Festive : bilan de la kermesse et Assemblée Générale de l'association

10/ Présentation du projet éducatif de la Maison de l'enfance

11/ Dates des prochains conseils d'école

1/ Tour de table des participants

2/ Validation du procès-verbal du dernier conseil d'école 2017-2018

- Pour rappel, ont droit de vote dans un conseil d'école : les enseignants, la Directrice, l'Élu Municipal, le DDEN, les parents représentants.

Les autres membres du Conseil peuvent s'exprimer à titre consultatif.

- Le PV du 3ème conseil d'école (en date du 18 juin 2018) est validé à l'unanimité.

3/ Rentrée 2018 : organisation pédagogique

• Les classes, les enseignants, les ATSEM

L'école primaire Joliot CURIE se compose de **20 classes** (8 en maternelle et 12 en élémentaire), avec 2 ouvertures de classe en élémentaire, liées au dédoublement des classes de CP cette année.

- Nombre d'élèves inscrits = **462** (224 en maternelle et 238 en élémentaire).

Les 8 classes de Maternelle

CLASSES	Effectifs	Enseignants	ATSEMs
Tout-petits /Petits-a	12+16 = 28	Mme Mathilde VIRLEUX <i>Mme Pauline JOANNON (Jeudi + 1/4 Mercredi)</i>	Mme Radia Kanoun
Tout-petits /Petits-b	10+18 = 28	Mme Aurore LARRIEU	Mme Houda Belbecir
Tout-petits /Petits-c	12+16 = 28	Mme Claire CHANAUD	Mme Lysianne Henry
Petits / Moyens	18+10 = 28	Mme Marie-Anne CLAUSON	Mme Maïssa Chibout
Moyens-a	28	Mme Charlène MARJOLET <i>(remplace Mme Christel FAYARD jusqu'en Mars)</i>	Mme Marjorie Gallego Mme Virginie Vuillemenot
Moyens-b	29	M. Alexis GAUTIER <i>(remplace Mme Léah SCHMID jusqu'en Mars)</i>	Mme Virginie Vuillemenot Mme Lilia Gasmî
Moyens /Grands	7+21 = 28	Mme Audrey BIONDA	Mme Houria Djelloud
Grands	27	Mme Aline GAULIN-TEYSSIER <i>Mme Mélanie ANCILOTTO (Mardi + 1/4 Mercredi)</i>	Mme Delphine Brun

Les 12 classes de l'Élémentaire

	CLASSES	Effectifs	Enseignants
Bâtiment A	CP-a	13	Mme Célie CAZAUBON
	CP-b	13	Mme Clémence BOLLARD
	CP-c	13	Mme Elodie SASSOLAS
	CP-d	12	Mme Claudie DEMARS
	CE1-a	25	Mme Mégane AUGUSTIN
	CE1-b	24	Mme Elsa PUPIER
	CE1/CE2	14+10 = 24	Mme Marie PITAUD

Bâtiment B	CE2	24	Mme Floriane PENY / Mme Alexandra JULLIEN
	CE2/CM1	10+13 = 23	Mme Laura FAURE
	CM1/CM2-a	8+14 = 22	Mme Mylène GELLY (remplacée par M. François DUMETIER jusqu'en Mars)
	CM1/CM2-b	8+14 = 22	Mme Charlotte DEMARCQ
	CM1/CM2-c	10+13 = 23	Mme Céline GOYON

• **Les CP à 12 :**

Comme toutes les écoles en Réseau d'Éducation Prioritaire, Joliot CURIE bénéficie cette année du dédoublement de ses classes de CP, avec 12 élèves en moyenne.

Il s'agit de permettre d'optimiser les conditions d'apprentissage pour l'année de Cours Préparatoire, qui est une année décisive au cours de laquelle les élèves acquièrent les bases des apprentissages fondamentaux.

- Les enseignantes de CP ont également la possibilité de procéder à un regroupement à 24 jusqu'à 25 % du temps hebdomadaire, afin de libérer une des deux enseignantes. Celle-ci intervient alors comme maître supplémentaire auprès d'élèves de CE1 et de GS.

→ Les élèves de CP-b sont regroupés avec les élèves de CP-c le lundi et le jeudi après-midi : Mme SASSOLAS prend en charge les 2 classes de CP pendant que Mme BOLLARD intervient auprès des élèves de CE1 (puis des GS plus tard dans l'année).

→ De même, les élèves de CP-d sont regroupés avec les élèves de CP-a le mardi et le vendredi après-midi : Mme CAZAUBON prend en charge les 2 classes de CP pendant que Mme DEMARS intervient comme maître supplémentaire.

• **Le R.A.S.E.D. (= Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)**

3 membres du RASED interviennent à l'école Joliot CURIE :

- Françoise Lioure : enseignante spécialisée aide rééducative
- Marie-Paule Boisson : enseignante spécialisée aide pédagogique
- Laurence Planard : psychologue scolaire

- Les membres du RASED travaillent avec les élèves rencontrant des difficultés, en collaboration avec les enseignants de l'école. Elles peuvent intervenir dans les classes ou prendre en charge des petits groupes d'élèves en-dehors de la classe.

- Les prises en charge d'élèves en difficulté sont basées sur les demandes d'aide faites par les enseignants. Les familles peuvent également prendre contact directement avec la psychologue scolaire.

Le RASED travaille également avec les enseignants de GS et CP pour organiser la liaison GS-CP en fin d'année, ainsi que pour l'aide à la première scolarisation des TPS/PS en début d'année.

4/ Retour sur les élections des représentants de parents d'élèves

• **Résultat des élections du 12 octobre 2018 :**

L'école étant constituée de 20 classes, le nombre de places à pourvoir était de 20 parents.

Cette année, 13 parents se sont présentés pour l'ensemble du Groupe Scolaire. Aucun n'était constitué en association (FCPE, PEEP, ...).

Les élections ont été organisées le **vendredi 12 octobre 2018** (le vote par correspondance étant également proposé en amont).

École primaire Joliot CURIE, 5 rue Roger Salengro, 69200 Vénissieux

Mail : ce.0693035z@ac-lyon.fr **Tel. :** 04.78.01.43.90 (élémentaire) / 04.78.74.14.70 (maternelle)

Blog : ecoleprimairejoliotcurie.blogs.laclassed.com

- Liste électorale constituée de 572 parents (Il s'agit de tous les parents disposant de l'autorité parentale, quelle que soit la Nationalité) ;
- Nombre de votants : 176
- Taux de participation : 30,77 %
- Nombre de parents représentants élus : **13**
- Nombre de places non pourvues : 7

Parents représentants pour l'année 2018-2019 :

NOM	Classes	NOM	Classes
M. ALLEG Ahmed	TPS/PS-b, CP-a, CM1/CM2-	Mme SLAOUI Besma	CE1/CE2, CM1/CM2-a
Mme ALLEG Mirvate	TPS/PS-b, CP-a, CM1/CM2-	Mme BADRI Hajir	CP-c, CE2/CM1
M. FERHAT Abdellahab	CP-d	Mme LEROUX Feriala	CE1/CE2, CE2/CM1
Mme BAHRI Saïla	TPS/PS-a, MS/GS, CP-a	Mme GERMANI Maria	CP-c
M. MERADEF Mourad	CE1/CE2	Mme BOUAZIZ Belynda	PS/MS, CE1-b
Mme HAFIANE Touria	MS/GS, CP-b	M. BRUNEL Raphaël	CE1-b
Mme HASSANI Nahema	MS-a, CE1-b		

• Rôle des parents élus :

Les représentants des parents siègent lors des 3 conseils d'école.

Ils peuvent faciliter la communication entre les familles et l'école, intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer une problématique ou pour faire des propositions.

Les délégués doivent respecter l'obligation de discrétion qui est commune à tous les membres du conseil.

→ Communication représentants / familles :

- Une boîte mail existe pour les parents représentants : Mme Alleg indique que cette messagerie a été très peu utilisée l'année dernière et regrette un manque d'investissement de la part de certains parents.

5/ Règlement intérieur 2018-2019 : présentation et vote

Comme chaque année, le règlement doit être présenté au vote du conseil d'école afin d'être validé pour l'année scolaire en cours. Celui-ci devra cependant être révisé après la finalisation du nouveau Règlement Départemental des écoles, qui devrait paraître prochainement.

Un article sera consacré particulièrement à l'interdiction des téléphones portables à l'école.

Modifications apportées au règlement 2017-2018 :

▪ **Les collations ne sont pas autorisées sur le temps scolaire (goûters, bonbons, nourriture) sauf évènement exceptionnel annoncé par l'enseignant.**

⇒ *Ce point fait débat. Des parents soulignent que 3h sont longues à tenir sans collation (surtout s'il y a APC) et que certains enfants ne mangent pas le matin. Ils approuvent cependant la mesure en raison des risques liés aux allergies. Le point est validé par le Conseil.*

▪ **Seul un adulte ou un enfant scolarisé dans le secondaire (à partir du collège) pourra être désigné pour accompagner l'enfant.**

⇒ *Les enfants d'âge élémentaire sont jugés trop jeunes pour porter cette responsabilité. Certains se retrouvent parfois en difficulté dans la gestion de leur cadet.*

⇒ *De plus, cela entraîne des retards réguliers, avec des enfants qui courent pour sortir de la maternelle à temps ou pour rejoindre la maternelle à temps (la sortie en élémentaire se fait à partir de 11h30, qui correspond à l'heure de fermeture de la maternelle).*

⇒ *Argument contre : des parents indiquent qu'ils peuvent évaluer si leur enfant est capable de ramener le petit*

École primaire Joliot CURIE, 5 rue Roger Salengro, 69200 Vénissieux

Mail : ce.0693035z@ac-lyon.fr Tel. : 04.78.01.43.90 (élémentaire) / 04.78.74.14.70 (maternelle)

Blog : ecoleprimairejoliotcurie.blogs.laclassed.com

à la maison et que certaines familles ne peuvent pas faire autrement / L'école ne peut cependant pas faire du cas par cas.

⇒ Après discussion, la majorité du conseil d'école valide cette mesure, avec une réserve de Mme Bouaziz sur ce point.

▪ **L'Interdiction des téléphones portables officialisée** au niveau National cette année apparaît déjà dans le règlement intérieur. L'article prendra cependant la forme :

« L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement de communication électronique est interdite à l'école et dans toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de l'enceinte (Cette disposition n'est pas applicable aux équipements que les élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant sont autorisés à utiliser). En cas de manquement, l'objet sera confisqué et ne pourra être remis qu'à l'un des parents. »

→ Le nouveau règlement 2018-2019 est validé, à l'unanimité (cf. Annexe).

6/ État des lieux des comptes

➤ **Crédits 2018 alloués par la Municipalité :**

	Maternelle	Élémentaire
Crédits adjudicataires (Fournitures, livres scolaires, BCD, matériel sportif) = commandes de rentrée	23,00 € / élève (X 217) = 4991,00 €	31,00 € / élève (X 218) = 6758,00 €
Crédits adjudicataires -- > Transports scolaires	129,25 € X 4 = 517,00 €	129,25 € X 5 = 646,25 €
Crédits libres (Fournitures achetées en cours d'année, cahiers de liaison, projets, ...)	9,00 € / élève + 92 € d'abonnements = 2045,00 €	6,00 € / élève + 92 € d'abonnements = 1400,00 €

➤ **Comptes rentrée 2018**

	Maternelle		Élémentaire	
	Crédit +	Débit -	Crédit +	Débit -
Avoir de l'année 2017-2018	659,55		1627,66 €	
Crédits libres	2045,00 €		1400,00 €	
Cahiers de liaison		250,00 €		250,00 €
Frais OCCE		En cours		525,80 €
TOTAL	2454,55 €		2251,86 €	

7/ Conseil Municipal d'enfants (CME)

• **Présentation**

Élu pour deux ans, le CME a pour but d'initier les enfants à la vie politique mais également de permettre l'émergence de propositions et d'initiatives visant à améliorer le vivre ensemble. Ils sont accompagnés dans cette démarche par des enseignants, des animateurs et des élus.

- Qui peut se présenter ? = Tous les élèves de CM1 et CM2 habitant Vénissieux, avec l'accord de leurs parents et de leur enseignant. Afin de respecter la parité dès le plus jeune âge, un garçon et une fille sont élus dans chaque école.

- Qui vote ? = Tous les élèves des écoles de Vénissieux en classe de CE2, CM1 et CM2.

Une fois élus, les enfants se réunissent plusieurs fois dans l'année. Le Conseil municipal d'enfants est scindé en 3 commissions de travail:

- *École & Loisirs*
- *Solidarité*
- *Environnement*

Les élus se réunissent également pour les séances plénières, qui sont présidées par Madame le Maire et se déroulent dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville. Ces réunions publiques sont l'occasion pour les jeunes élus de rendre compte des travaux réalisés en commission.

• **Résultats et nouveau mandat**

Le mandat de la précédente promotion du Conseil Municipal d'Enfants s'est achevé en juin 2018 (promotion « Nelson Mandela ») : Anaïs MAOUDA et Niels MEBARKI étaient les représentants de l'école Joliot CURIE depuis 2 ans.

- Dès la mi-septembre, la campagne a été lancée dans les différentes écoles de la Ville afin de procéder à l'élection des nouveaux représentants. Les candidats, qui se sont engagés à participer aux activités du CME, ont écrit leur « profession de foi » afin d'expliquer pourquoi ils se présentaient.

- Les élections se sont tenues dans les écoles les 16 et 18 octobre 2018 :

→ Les nouveaux représentants de l'école Joliot CURIE sont :

Bilel BEN HASSEN et Ornella ALLEG

Félicitations !

- Les nouveaux élus ont participé à une journée de formation pendant les vacances d'automne.

8/ Vote sur l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2019

Les parents d'élèves ont été consultés le Mardi 2 octobre 2018 dans l'ensemble des écoles de la Ville, sur la base des 2 scénarios proposés par la Ville de Vénissieux.

Rappel des résultats obtenus :

	Scénario 1 Semaine de 4,5 jours	Scénario 2 Semaine de 4 jours	Résultat
<i>Joliot CURIE</i>	26,49 %	73,51 %	4 jours
Résultats à Vénissieux	23,71 %	76,29 %	4 jours

Suite à cette consultation, les conseils d'écoles doivent se prononcer à leur tour sur le choix d'un scénario. Les avis des conseils d'école, ainsi que ceux de la consultation des parents d'élèves, seront transmis au **Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale**, en vue d'une éventuelle dérogation aux dispositions du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. => La décision finale sera prise par le DASEN.

→ Les deux scénarios sont ainsi soumis à la consultation de chaque conseil d'école, à savoir :

- **Scénario 1** : 4 jours et demi, maintien des rythmes actuels
- **Scénario 2** : 4 jours, suppression d'une matinée d'enseignement du mercredi et maintien de l'accueil de loisirs le mercredi après-midi

Vote du Conseil d'école / Joliot CURIE :

Nombre d'électeurs présents = **32**

	Scénario 1 Semaine de 4,5 jours	Scénario 2 Semaine de 4 jours	Ne se prononce pas	Résultat
<i>Nombre de voix</i>	3	21	8	4 jours
Pourcentage	9,37 %	65,63 %	25 %	

→ Le Conseil d'école Joliot CURIE se prononce en faveur de la semaine de 4 jours.

9/ Vie de l'école

APC, Accompagnement Éducatif, AEPS :

➤ **APC = Activités Pédagogiques Complémentaires**

- Au Cycle 1 (Maternelle) :

- APC avec les parents pour les TPS et PS : découverte de l'espace
- Jeux de société et jeux de langage
- Écriture (ponctuellement, l'axe principal étant le langage).

- Au Cycle 2 :

- Langage : écrit et oral

- Au Cycle 3 :

- Lecture et écriture

➤ **Accompagnement Éducatif** : des enseignants de l'école vont encadrer des groupes d'élèves mardi et jeudi soir (à partir du 13 novembre, du CP au CM2) → Mmes Bollard, Cazaubon, Demars, Augustin / M. Gautier

- ♦ Activités proposées : Aide aux devoirs et aux leçons.

- La demande est très forte par rapport à l'offre. Des groupes différents sont donc créés pour chaque période afin de répondre le plus efficacement à cette demande.

➤ **AEPS (Action Éducative Péri-Scolaire)** : à partir du 5 novembre, des animateurs du Centre social du moulin à vent interviennent à Joliot CURIE tous les lundis soir pour encadrer un petit groupe d'enfants sur de l'accompagnement à la scolarité (sur inscription en octobre, tarif proposé à l'année).

Il s'agit d'aider l'enfant à mettre du sens sur les apprentissages, travailler la méthodologie, l'organisation et la concentration.

Projets inter-écoles :

➤ **La journée de la Laïcité** est inscrite au calendrier des manifestations de la Ville chaque année le **9 décembre**. Depuis la plantation de l'Arbre de la Laïcité le 9 décembre 2013, un projet est proposé chaque année en associant les écoles et le Conseil Municipal d'Enfants.

Cette année, chaque classe inscrite devra choisir 1 texte parmi 10 textes proposés (principalement des poèmes). Ce texte sera ensuite illustré par une œuvre créée par la classe.

Il est envisagé d'organiser ensuite une exposition à la Médiathèque du 7 au 15 décembre, qui accompagnerait la cérémonie devant l'Arbre de la Laïcité (les temps forts seraient ainsi organisés le 7 décembre, sur le temps scolaire).

- A cette occasion, 5 classes de l'école se sont inscrites dans l'action proposée:

CE2, CE2/CM1, CM1/CM2-a, CM1/CM2-b, CM1/CM2-c

Projets de cycles / de classes :

- **Projet « Voyage autour du monde »** (classes de CM et CE2) : (la Municipalité accorde une participation de 700 € au projet !).
- avec une intervention en calligraphie, un conteur, la participation à l'exposition arts et tissus,...
- **Projet « Réalisation d'un Jardin partagé zéro phyto »** (8 classes de Cycle 1) : (la Municipalité accorde une participation de 70 € au projet.)
- l'aide financière étant moins importante, le projet devra être réadapté.
- **Projet avec les ateliers d'Arts Plastiques Henri Matisse « La terre sous toutes ses formes et dans tous ses états »** (MS et GS) :
- En lien avec l'axe « jardin » du projet d'école, les élèves vont pouvoir découvrir et agir sur la terre (sentir, toucher, manipuler, gratter, faire des traces, modeler, ...), afin de donner vie à des productions plastiques en volume (intervention d'un artiste 1 fois par classe et par semaine sur la période de janvier, février et mars. 4x45 minutes par semaine) : les œuvres pourront ensuite venir décorer le jardin partagé de l'école.
- **Concert de l'Opéra de Lyon « Les premières notes »** (TPS/PS-a, TPS/PS-b et MS-b) :
- Afin de proposer un 1^{er} contact avec la musique et les instruments, les musiciens de l'Orchestre de l'Opéra se déplacent dans l'école Maternelle et proposent un concert découverte en petit effectif.
- **Projet de Classe Culturelle Numérique « Zéro Gaspi »** (3 classes de CM1/CM2) :
- Travail sur la réduction des déchets (recycler, utiliser un compost, habiter un éco-quartier, développement durable, effets négatifs du gaspillage alimentaire) : avec l'intervention d'un designer culinaire.
- **Semaine du goût** (classes de TPS/PS, PS/MS et 2 CP) : dans le cadre de la 21^{ème} semaine du goût, qui s'est tenue du 8 au 12 octobre.
- TPS/PS et PS/MS : Intervention d'une conteuse sur le thème du goût.
- 4 classes de CP : Intervention du boulanger pour l'activité « Fournil à domicile » : les élèves ont fabriqué du pain à l'école.
- **Assistante d'Anglais** (du CP au CM2) : cette année, l'école bénéficie pour la 1^{ère} fois de l'intervention d'une assistante anglaise, Rebecca, qui sera dans notre école tous les jeudis!
L'objectif principal est de permettre aux élèves d'entendre la langue parlée par une véritable anglophone. Les interventions se feront par période dans les différents niveaux de classe.
- **Chorales :**
- Classes de GS : Pour la deuxième année, les classes de MS/GS et de GS se lancent dans le montage d'une Comédie Musicale. Un spectacle doit être donné dans la salle Erik Satie en fin d'année, afin de donner une représentation devant les familles.
- Des chorales débutent également dans d'autres classes : PS/MS, 4 CP, 2 CE1 + CE1-CE2.
- **Rencontres sportives** (MS/GS et GS) :
- Mercredi 10 octobre : au parc City. Les classes ont passé une très bonne matinée, avec beaucoup d'aide des parents. Le but est de travailler sur la coopération et le vivre ensemble.
- **Les actions « Lumignons » et « Marché d'hiver »** devraient être reconduites.
- **Rencontre jeux de société avec les parents** (MS/GS et GS) : l'action sera reconduite en fin d'année.
- **Théâtre** : MS/GS, 2 CP, 1 CE1
- **Médiathèque** : MS/GS, 4 CP, 1 CE1

- **Fête du « 100ème jour » d'école** (Cycle 2) : productions autour du thème de la centaine.
- Une sortie commune aux classes de CP, CE1, CE1/CE2 est envisagée au parc des oiseaux
- **Intervention « dentiste »** le 8 février dans toutes les classes de cycle 2.
- **Projet conteur** inter école : en cours de formation, afin de travailler sur la création d'un conte.
- **L'Assemblée Générale de l'Association Festive** se tiendra vendredi 16/11 à 17h, afin de procéder à l'élection du nouveau Bureau, de faire le bilan de la kermesse et de se projeter sur les actions à venir.

10/ Présentation du projet éducatif de la Maison de l'enfance

Monsieur Milan Naton, Directeur de la Maison de l'Enfance, intervient pour présenter le projet éducatif au niveau du Périscolaire.

→ Le projet éducatif est présent sur le blog de l'école et consultable.

- **5 grands axes** :
 - environnement
 - développement durable
 - santé (sensibilisation à la bonne utilisation des écrans)
 - expression et autonomie
 - ouverture aux autres et au monde (projet cycle 3 sur le monde, activités scientifiques et techniques) et travail en partenariat (école, centre social, association des parents d'élèves).
- Un temps de jeux parents-enfants va être organisé : le 7 décembre de 17h à 19h en libre accès (la date va être modifiée).

11/ Dates des prochains conseils d'école

- Conseil d'École n°2 : Jeudi 7 mars 2019
- Conseil d'École n°3 : Lundi 17 juin 2019
